

École primaire de RANDENS

Place de la Mairie

73220 RANDENS

Ce.0731314G@ac-grenoble.fr / tél : 04-79-36-33-71

Compte-rendu du Conseil d'école du lundi 5 novembre 2018

Présents :

- Équipe pédagogique : Mmes ANGERAND, BONNABAUD, DREGE, LAMY et Mr FOUCAULT
- Mairie : Mmes NEGRETTI et SCHULZ, Mr le Maire
- Parents délégués : Mmes DELVAEL, REGALLET, LEBEAU, ZILIANI et Mr KUBIAK

Excusés :

- Equipe éducative : Mme GACHET
- IEN : Mr JULIEN
- DDEN : Mme BRUN
- Mairie : Mmes BERTHEAU, GAZET et MASSUTTI
- Parent délégué : Mme COMBET

Introduction :

En introduction, la directrice précise certains rôles et missions du conseil d'école.

Le conseil d'école se réunira une fois par trimestre (soit trois fois dans l'année scolaire), sauf demande exceptionnelle de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le conseil d'école, sur proposition de la directrice, est amené à voter le règlement intérieur auquel sont annexées la charte internet et la charte de la laïcité, à établir le projet d'organisation de la semaine scolaire, à donner son avis ou présenter des suggestions concernant le fonctionnement de l'école, l'utilisation des moyens alloués à l'école, le restaurant scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des élèves.

1. Présentation de l'équipe enseignante et bilan de la rentrée:

La répartition et les effectifs des classes sont les suivants :

	Classes	Effectifs	Enseignants
	PS-MS-GS	19 (11+4+4) (11 garçons et 8 filles)	Mme LAMY
	GS -CP	25 (8+17) (16 garçons et 9 filles)	Mme ANGERAND
	CE1-CE2	22 (11+11) (15 garçons et 7 filles)	Mlle DREGE et Mme GACHET (Mme GACHET assure la décharge de direction de Mlle DREGE tous les vendredis)
	CM1-CM2	27 (16+11) (16 garçons et 11 filles)	Mr FOUCAULT
Totaux :	4 classes	93 élèves et 63 familles	5 enseignants

Pour ce début d'année, il y a eu 17 inscriptions (11 PS, 2 GS, 1 CP, 1CE2, 1 CM1, 1 CM2) et 1 radiation.

Un certain nombre de personnes interviennent régulièrement au sein de l'école :

- ATSEM : Mme ODDON qui œuvre au sein de la classe des PS/MS/GS.
- ATSEM : Mme CATELLAT assure un mi-temps (4 matinées par semaine de 8h30 à 11h30) dans la classe des GS/CP. De plus, Mme CATELLAT gère également les services de cantine et de garderie.

Par ailleurs, **Mme CATELLAT dispose d'un téléphone professionnel pour toutes les questions et les modifications liées à ces services : 06 / 79 /17 /27 /52.**

- Mme LEBEAU (parent délégué) effectue un stage au sein de la classe des PS/MS/GS dans le cadre de sa formation professionnelle ainsi qu'à la garderie et à la cantine.

D'autres personnes interviennent ponctuellement auprès des élèves sur demande des enseignantes :

- Une enseignante remplaçante qui est rattachée à l'école : Mme BONNABAUD
- Maîtresse E : Mme BOIVINEAU
- Psychologue scolaire: Mr CELLE (autorisation préalable effectuée auprès des parents)

2. Modalités d'organisation des activités pédagogiques complémentaires :

Comme l'an passé, des activités pédagogiques complémentaires sont mises en place. Elles permettent d'apporter une aide aux élèves rencontrant des difficultés ponctuelles dans leurs apprentissages, une aide au travail personnel ou encore la mise en œuvre d'une activité prévue dans le cadre du projet d'école.

Les heures dédiées à ces activités se déroulent le mardi et le jeudi de 11h30 à 12h15 ou de 16h30 à 17h15 et le vendredi de 11h30 à 12h15.

L'équipe enseignante précise que c'est elle qui propose aux familles ce type d'aide. Enfin, dès lors que les parents ont donné leur accord pour cette prise en charge, ils s'engagent à ce que leurs enfants soient présents le plus régulièrement possible à ces séances.

3. Règlement intérieur, charte internet et charte de la laïcité:

« Le règlement intérieur de l'école est un document auquel chaque adulte doit pouvoir se référer pour légitimer son autorité, en privilégiant la responsabilité et l'engagement de chacun. »

Ce document a été remis à chaque famille par le biais du dossier de rentrée.

L'équipe enseignante souhaite porter l'attention des membres du conseil d'école sur deux nouveaux points :

- « (...) les seuls motifs légitimes en cas d'absence sont: maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, empêchement résultant d'une difficulté accidentelle, réunion solennelle de la famille, absence des responsables de l'enfant.

Les autres motifs sont appréciés par le DASEN. Pour les élèves des classes élémentaires, la demande des familles est obligatoire et doit parvenir au moins trois semaines avant le départ, au DASEN. Cette demande écrite doit obligatoirement transiter par la directrice qui émettra un avis. Ensuite, ce courrier sera transmis à l'Inspecteur de l'Education Nationale qui donnera également son avis et enfin enverra la demande au DASEN. Ce courrier doit préciser l'adresse de la famille, l'école, la classe concernée et le motif de la demande. »

- « **Il est interdit aux élèves d'utiliser un téléphone mobile, une montre connectée, une tablette ou tout autre équipement de communication électronique dans l'enceinte de l'école, lors des séances d'EPS et lors des sorties scolaires** ».

Ensuite, la **charte d'utilisation des réseaux et de l'internet** est annexée au règlement intérieur de l'école et a été remise aux familles par le biais du « livret de bienvenue ».

Cette charte reprend les points suivants:

- les engagements de l'école tels que le fait de fournir un accès sécurisé et filtré à internet,
- les engagements des utilisateurs,
- les sanctions encourues si un manquement est constaté.

Ce document est affiché dans chacune des classes et présenté aux élèves de manière adaptée.

De plus, **la charte d'utilisation des réseaux et de l'internet est affichée à l'entrée de l'école.**

Enfin, la **charte de la laïcité** est également annexée au règlement intérieur de l'école. Ce document a pour objectif de préciser les valeurs de la République.

Cette charte comprend 15 items qui réaffirment chacun la laïcité de l'école et **ce document est affiché dans les locaux de l'école et à l'entrée de l'école.**

Voici quelques items :

- La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.
- Les enseignements sont laïques. (...) aucun sujet n'est à priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique.

- c. La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.
- d. Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.
- e. Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

L'ensemble des membres du conseil d'école, présents à ce jour, approuve le règlement intérieur, la charte internet et la charte de la laïcité.

4. Protocole « Harcèlement à l'école » :

La loi d'orientation du 8 juillet 2013 et la note de service du 22 avril 2018 de l'Inspecteur de l'Education Nationale réaffirment que « La lutte contre toutes les formes de harcèlement sera une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire. Elle fera l'objet d'un programme d'actions (...) et adopté par le conseil d'école ».

« On peut considérer qu'il y a harcèlement lorsque les agressions sont répétées et s'inscrivent dans la durée. Le harcèlement peut prendre de très nombreuses formes: les jets d'objets, les pincements, les tirages de cheveux, les moqueries, les surnoms méchants, les insultes, les violences physiques, le racket, les jeux dangereux, la mise à l'écart, la propagation de rumeurs.... »

Ce protocole est à mettre en place dès qu'une situation de harcèlement est évoquée.

Les objectifs de ce protocole sont les suivants :

- éviter toute suspicion de laxisme,
- démontrer éventuellement l'absence de harcèlement,
- traiter une situation réelle de harcèlement qui n'aurait pas été identifiée.

Le protocole a été défini par l'équipe enseignante et présentée aux parents délégués lors d'une réunion préalable.

5. Projet d'école 2017/2020 :

Tout d'abord, la directrice rappelle les objectifs du projet d'école :

- Améliorer les résultats des élèves aux évaluations en augmentant le capital de mots connus et en les réinvestissant,
 - Apprendre aux élèves à rentrer dans une démarche de recherche,
 - Travailler en partenariat avec un professionnel œuvrant dans le domaine culturel,
 - Amener l'ensemble des élèves à s'investir dans un projet visant à améliorer l'hygiène alimentaire,
 - Aider à la compréhension des consignes et à la mémorisation des fondamentaux en utilisant des outils numériques,
 - Associer les parents à l'organisation et à la conduite d'ateliers sportifs, éducatifs et gastronomiques.
- Afin d'atteindre ces objectifs, un certain nombre d'**actions** vont être conduites cette année, telles que:
- Créer des répertoires de mots et des dictionnaires de classe de mots nouveaux,
 - Participer au rallye-maths,
 - Utiliser l'outil numérique pour visualiser la tâche à effectuer,
 - Travailler avec l'intervenant du cycle « Initiation aux arts du cirque », Mr COMBY-CHOPIN, (la participation des parents a été demandée pour ce cycle),
 - Intervention de plusieurs parents au sein de la classe des CM1/CM2 pour présenter leurs métiers,
 - Organiser des olympiades, des ateliers cuisines avec l'aide des parents,
 - Créer un potager.

6. Compte-rendu financier de la coopérative scolaire :

La parole est donnée à Mme ANGERAND.

Tout d'abord, Mme ANGERAND précise les fonctions et l'utilité de la coopérative scolaire. La coopérative scolaire de l'école de RANDENS est affiliée à l'OCCE (Office Central de Coopération à l'Ecole) et permet de financer certains projets des enseignants, tels que: l'abonnement à un quotidien, l'achat du matériel nécessaire à un élevage, l'achat des éléments de la pharmacie. Le solde créditeur à ce jour est de 975,76 €. Pour l'année scolaire en cours, certaines dépenses ont déjà eu lieu, telles que les adhésions à la MAE et à l'OCCE (212,10 €). En outre, les bénéfices réalisés sur la vente des photos de classe viennent se créditer sur le compte (290,40 €).

Enfin, l'équipe enseignante remercie vivement les parents qui ont versé la participation financière demandée en début d'année, 7 euros par enfant (Total récolté : 645,00 €).

La mairie versera un montant de 579,00 euros à la coopérative scolaire afin de financer l'achat de plusieurs vélos pour les élèves de maternelle. Ce montant n'est qu'un transfert d'une partie du budget alloué normalement à l'école.

Enfin, Mmes ANGERAND et DREGÉ précisent que le cahier de comptes est consultable à tout moment.

7. Sorties éducatives et pédagogiques prévues :

- Piscine : nous disposons de deux créneaux : le premier du 1^{er} avril 2018 au 8 juin, le jeudi après-midi pour les élèves de GS/CP/CE1/CE2 et du 1^{er} avril 2018 au 8 juin 2018, le vendredi matin pour les élèves de CM1/CM2
- Ski nordique: les classes de GS/CP, CE1/CE2 et CM1/CM2 souhaitent effectuer un cycle de ski nordique (6 séances) sur le domaine du Grand Coin à Montaimont le vendredi entre les mois de janvier et février.

Pour les activités piscine et ski nordique, les élèves de GS scolarisés dans la classe des PS/MS/GS participeront bien évidemment à ces cycles d'enseignement.

→ L'équipe enseignante rappelle l'importance des **parents agréés** pour les activités de **natation, ski nordique et vélo VTT**. Si un parent souhaite encadrer un groupe d'élèves, il lui faudra passer un **agrément** (une partie théorique et un test pratique).

- PS/MS/GS: élevage de cochon d'Inde, une journée à la neige,
- GS/CP : cycle natation (7 séances), cycle ski nordique (6 séances), visite au Musée des Beaux-Arts, visite à l'Eco-musée de Grésy-sur-Isère
- CE1/CE2 : cycle natation (7 séances), cycle ski nordique (6 séances), visite à l'Eco-musée de Grésy-sur-Isère), visite au Musée des Beaux-Arts,
- CM1/CM2 : course au parc Rochette à Aiguebelle le 16 octobre, participation à la cérémonie commémorative du 11 novembre, cycle natation (7 séances), cycle ski nordique (6 séances), cycle kayak (en attente d'une réponse), cycle vélo.

Pour Noël : tous les élèves de l'école se retrouveront dans la salle des fêtes le vendredi 21 décembre pour visionner un dessin animé et un goûter sera partagé l'après-midi (les pâtisseries partagées seront réalisées par les élèves).

-Question de Mr KUBIAK : Avez-vous loué du matériel par l'intermédiaire de l'intervenant pour réinvestir les exercices travaillés avec lui ?

-Réponse de la directrice : Non, finalement comme il nous restait du budget, nous avons décidé d'investir dans une mallette « cirque ».

8. Utilisation de la salle des fêtes :

Comme tous les ans, la directrice a fait parvenir à Monsieur le Maire un tableau précisant les besoins d'utilisation de cette salle par les enseignants. Les enseignants sont amenés à utiliser cette salle en cas de mauvais temps lors des séances d'EPS et lors des séances hebdomadaires sur la période 2 (le lundi toute la journée) dédiées au cycle « Initiation aux arts du cirque ». Par ailleurs, la directrice précise qu'en cas de besoin spécifique, elle contactera directement la secrétaire de Mairie pour connaître les disponibilités.

9. Travaux et demande de matériel :

Remerciements : Tout d'abord, l'équipe enseignante tient à remercier la mairie pour :

- l'installation de deux tableaux blancs dans la classe des PS/MS/GS et CM1/CM2,
- l'achat et l'installation de deux vidéoprojecteurs connectés dans les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2,
- l'installation d'un écran amovible dans la classe des GS/CP,
- la pause d'étagères dans la classe des PS/MS/GS,
- l'enlèvement des urinoirs et l'installation de deux nouvelles toilettes en maternelle,
- l'installation de deux nouveaux mitigeurs dans le vestiaire des maternelles,
- le remplacement de la porte d'accès aux toilettes des maternelles,
- la création d'un petit potager,

Matériel et Travaux:

L'équipe enseignante souhaite signaler quelques besoins :

- réparer le boîtier du store défectueux de la classe des GS/CP,
- tracer au sol un « circuit roule/vélo » avec des rond- points, des passages piétons...

Mr THENAIL Olivier, conseiller pédagogique, se déplacera à l'école le vendredi 9 novembre pour conseiller les enseignants sur l'élaboration de ce circuit. L'équipe enseignante fournira par la suite un plan à la mairie.

10. Questions des parents délégués :

Les parents délégués ont transmis à l'équipe enseignante les questions suivantes :

1. Pourquoi n'y a-t-il que les élèves de CM1/CM2 qui participent au coursethon ?

Réponse de l'équipe enseignante : C'est un choix pédagogique. Les élèves de GS/CP/CE1/CE2 réalisent quant à eux des cycles course de vitesse ou d'endurance sans forcément les valider par la participation à cette manifestation sportive. De plus, Mme ANGERAND souligne le fait qu'un nombre important de parents accompagnateurs est nécessaire pour encadrer en toute sécurité les plus petits.

2. Pourquoi cette année deux réunions de rentrée se sont-elles déroulées aux mêmes horaires ?

Réponse de l'équipe enseignante : Il est vrai que les réunions des GS/CP et CE1/CE2 ont eu lieu en même temps. Les enseignantes seront plus vigilantes l'an prochain et rappellent qu'elles sont toujours à l'écoute et disponibles pour répondre aux interrogations des parents. Par ailleurs, l'enseignante de GS/CP distribue toujours un compte-rendu de cette réunion.

La directrice.
Mlle DREGÉ.